



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2023/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 27/09/2023 – Délibération F2 N°23-066  
1-4 Autres types de contrat

**AN 2023**  
**23-066**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-TROIS, le 27 septembre** à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

#### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAINE, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Florence VARIN, procuration à Mme LOZACH-PAÏOLA  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Dimitri MENDY  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

#### **Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

20/09/2023

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 30

Votants 33

#### **DATE D’AFFICHAGE :**

20/09/2023

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE D'AUBERGENVILLE AUPRÈS DE LA DÉLÉGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, et notamment son article 54,

Vu les Chartes Européenne et Nationale de l'Information Jeunesse respectivement des 3 décembre 1993, 20 mars 2001 et 26 avril 2018,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20230927-DEL23\_066-D

Vu le décret n°2017/574 du 19 avril 2017 relatif au label Information Jeunesse,

Vu le décret n°2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n°2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »,

Vu l'arrêté n°333 du 20 juin 2018 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement de la formation spécialisée "Information Jeunesse" de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France,

Vu la convention de renouvellement de labellisation du PIJ d'Aubergenville signée à compter 15 février 2019,

Considérant que le Point Information Jeunesse a pour vocation d'assurer, à l'échelon local, la mission d'information des jeunes, en mettant à leur disposition par tous les moyens appropriés, les renseignements nécessaires dans tous les domaines les concernant,

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser l'accès aux activités, à l'information, aux droits au plus grand nombre de jeunes Aubergenvillois,

Considérant que la labellisation du Point Information Jeunesse concourt à la réalisation de cette politique d'Information jeunesse et engage la ville d'Aubergenville et l'Etat, pour une durée de 6 ans,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Jeunesse - Emploi du 21 septembre 2023,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Dimitri MENDY, Adjoint au maire délégué à la Jeunesse et à l'Emploi,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à solliciter le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse pour une durée de 6 ans, auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) à compter de la date de signature par la DRAJES,**
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** de la labellisation du Point Information Jeunesse, qui sera notifiée par arrêté du Recteur,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le mandatement de l'adhésion annuelle à l'Union Nationale Information Jeunesse, d'un montant de 50 euros réactualisé chaque année pendant la période de labellisation.

- **ARTICLE 4 : DECLARE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Communal sur la période de la labellisation.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)	
Certifié exécutoire le présent acte transmis à	
M. le Sous-préfet le	04 OCT. 2023
Et publié le	04 OCT. 2023
Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville	

